

# RÈGLEMENT 20 KM DE MAROILLES

## **Date de la manifestation :**

1er mai 2025

## **Épreuves :**

20KM Label National délivré par la FFA ouvert aux athlètes handisports

## **Horaires :**

- 15H00 - 20KM Label National
- 14H45 - 20km Athlètes Handisport

## **Lieu de départ – arrivée – barrière horaire - parcours :**

**Départ du 20km** - Face à la Mairie de Maroilles

**Arrivée** – Place verte - Maroilles entre 16h00 et 18h00

**Barrière horaire** – Les coureurs arrivant au 16<sup>e</sup> Km après 17h40 seront arrêtés par l'organisation et ne seront pas autorisés à poursuivre la course pour des raisons de sécurité. Leur dossard sera récupéré et ils seront ramenés sur la zone d'arrivée par le transport de l'organisation.

## **Parcours :**

<https://www.20kmmaroilles.com/images/speasyimagegallery/albums/2/images/01-20km-maroilles-parcours.png>

## **Organisation :**

Comité d'organisation des 20km de Maroilles avec le soutien de la commune de Maroilles, de l'Athlétisme Leval – Aulnoye – ESA 59 (club FFA support), de ses partenaires et de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme appliquant la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme pour les courses running, Trail et randonnées pédestres.

Le comité d'organisation des 20 Km de Maroilles, numéro de SIREN 510586829, a été enregistré le 07/03/1986, publié au journal officiel, rempli les formalités de déclaration ou de publication prescrites par la Loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août suivant.

## Contact :

- Par mail : [contact@20km-marailles.com](mailto:contact@20km-marailles.com)
- Par téléphone : (+33) 6.46.15.37.40

## Conditions pour participer au 20km de Marailles :

- Être né(e) avant le 31/12/2007
- Être en possession d'un certificat médical conforme ou copie d'une licence autorisée (voir réglementation ci-dessous), ou d'un PPS (Parcours de Prévention Santé)

## Les pièces suivantes seront acceptées :

### b) Certificat médical ou licence :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'un PPS\* disponible sur le site <https://pps.athle.fr/>

- Parcours prévention santé \*: Tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running devra suivre le [Parcours Prévention Santé \(PPS\)](#).  
Pour cela, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr/) et y suivre les différentes étapes de sensibilisation.  
Au terme du PPS, l'attestation de fin de Parcours sera à joindre en ligne, au moment de votre inscription.

Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois**. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

## **Ravitaillement, épongeage, sécurité parcours, détrit, consigne,**

### **Douche :**

5 postes de ravitaillement et d'épongeage, 2 postes de secours et 1 de service médical seront disposés sur le parcours.

Un nombre conséquent de conteneurs poubelles sera disposé tout au long du parcours, toute personne qui aura manifestement été surprise à jeter, en dehors des emplacements prévus à cet effet, ses détrit sera sanctionnée.

Aucune consigne de sac où effets, douche, vestiaire ne sont proposés par l'organisation.

Les coureurs sont responsables de leurs effets personnels. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

### **Secours :**

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

### **Assurance :**

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **Chronométrie, classements :**

La chronométrie sera assurée par le service Hors Stade de la Ligue des Hauts de France d'athlétisme.

Chaque coureur inscrit au 20km aura un dossard avec une puce électronique intégrée qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Un tapis de chronométrie sera installé au départ et un autre à l'arrivée.

Le classement est établi sur le temps officiel pour les podiums scratch et catégories (temps au coup de pistolet).

## **Récompenses :**

Les classements seront affichés en direct sur le site internet de l'organisation :

<https://www.20km-marailles.com>

Toute réclamation concernant les résultats devra être faite auprès du juge arbitre de l'épreuve dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

Aucune demande ne sera traitée passée ce délai de 30 minutes.

Le tableau des récompenses sera communiqué courant le mois d'avril 2025.

Les primes seront envoyées par courrier dans les 3 mois suivant la manifestation.

## **Retrait des dossards :**

Tous les participants du 20km devront récupérer nominativement leur dossard.

Les dates et retraits anticipés seront fixés ultérieurement et communiqués via notre site internet et nos réseaux sociaux. Le jour de la course, sur le stand retrait des dossards de 09H00 à 13H00 devant la Mairie.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet (certificat médical conforme, licence autorisée ou PPS, paiement).

## **Inscriptions :**

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé par carte bancaire, frais de gestion non inclus, via le lien :

[https://www.njuko.net/20kmdemarailles2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/20kmdemarailles2025/select_competition)

Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation de son inscription et du montant de la transaction.

Les joëlettes et personne en fauteuil roulant peuvent s'inscrire aux compétitions, après validation de l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite par Internet, et ce, sans préavis.

En cas d'annulation de l'épreuve, les personnes inscrites avant le 28 février 2025 seront intégralement remboursées déduction faite des frais de gestion (1€).

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation de votre inscription, et ce, pour quel que motif que ce soit.

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve.

### **Coût d'inscription individuel 20km et 20km Handisport :**

#### ***Nouveau cette année : Réduction de 2€ pour les licenciés de la FFA :***

- 16€ : Par Internet, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit  
*14€ pour les licenciés FFA : Par Internet, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit*
- 18€ : Par Internet jusqu'au 28 février 2025 minuit  
*16€ pour les licenciés FFA : Par Internet jusqu'au 28 février 2025 minuit*
- 24€ : Par Internet jusqu'au 23 avril 2025 minuit  
*22€ pour les licenciés FFA : Par Internet jusqu'au 23 avril 2025 minuit*

### **Coût d'inscription Pack Famille :**

L'organisation met en place une possibilité d'inscription aux 20 km de Maroilles (adulte) + inscription liée à une course enfant (Course enfant : voir règlement, distances et modalités sur la page dédiée)

- Tarif 1 - (14€/dossard adulte + 04€/dossard enfant): Par Internet, jusqu'au 31 décembre 2024 minuit
- Tarif 2 - (16€/dossard adulte + 04€/dossard enfant) : Par Internet jusqu'au 28 février 2025 minuit
- Tarif 3 - (22€/dossard adulte + 04€/dossard enfant): Par Internet, jusqu'au 23 avril 2025 minuit

## Coût d'inscription Club FFA ou Entreprise :

- 14€ à partir de 20 inscriptions : Par internet jusqu'au 23 avril 2025 minuit

Les inscriptions de groupe sont possibles sur la plateforme d'inscription en ligne :

[https://www.njuko.net/20kmdemaroilles2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/20kmdemaroilles2025/select_competition)

Pour la mise en place de votre groupe :

1. Prise de contact à : [contact@20km-marailles.com](mailto:contact@20km-marailles.com)
2. Un gestionnaire génère son groupe, ses participants s'inscrivent ensuite en ligne.
3. Le groupe défini et clôturé, le paiement des inscriptions s'effectue par le gestionnaire du groupe par virement bancaire (IBAN : FR76 1670 6050 6253 9968 4754 001) avec pour libellé le nom du groupe.

## Jury :

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

## Suiveur :

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos et rollers) n'est autorisé sur le parcours. Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

## NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DE TOUS :

### Annulation – Neutralisation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des

concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation dû au durcissement des règles sanitaires, l'organisateur remboursera les inscriptions déduction faite des frais engagés à la date de l'annulation.

Le comité d'organisation des 20 Km de Maroilles se réserve le droit de ne pas remettre le dossard à toute personne qui manquerait de respect à l'organisation où aurait un comportement contraire au bon déroulement de la manifestation.

### **Évolutions possibles du règlement :**

Ce règlement est susceptible d'évoluer ou d'être modifié selon les règles en vigueur à la date de la manifestation (suivant la situation sanitaire).

### **Droit d'image :**

Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

### **C.N.I.L :**

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail :cil@athle.fr)

## **Acceptation du règlement :**

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

L'inscription à la course vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.